

8 juin 2020

NOTE de CADRAGE SANITAIRE - RENTRÉE UNIVERSITAIRE 2020

Tout d'abord, en ces temps de pandémie historique, nous mesurons combien votre engagement et votre énergie a permis de maintenir la continuité du service public de l'enseignement supérieur et de la recherche, nous vous en remercions. Les réflexions et actions actuelles devront faire l'objet d'un retour d'expérience une fois l'urgence sanitaire passée.

S'agissant de la prochaine année universitaire, les conditions sanitaires ne sont évidemment pas encore connues. Aussi, en raison de ce contexte d'incertitude, nous devons nous projeter dès à présent dans la prochaine rentrée afin de commencer à organiser, dans le respect des règles de santé et de sécurité au travail, la reprise des enseignements en cas de maintien de consignes sanitaires visant à prévenir la propagation du virus. C'est le scénario sanitaire qui devra déterminer le scénario pédagogique à mettre en œuvre.

Principes généraux

Le cadrage sanitaire de la rentrée a été élaboré afin de répondre à deux objectifs :

- **Renforcer les liens** en favorisant un nombre d'enseignements **en présentiel le plus important possible**, et en recréant la **vie de campus** indissociable de la vie étudiante.
- **Éviter la propagation** de la pandémie et instaurer la **confiance des étudiants et des personnels** dans les mesures mises en place.

Dans ce contexte, le choix de l'Université de Rouen Normandie est d'imposer le port du masque afin d'alléger la règle de distanciation physique et donc d'accueillir le plus grand nombre possible d'étudiants dans chaque salle et amphithéâtre. Cependant les contraintes liées à la distanciation physique ne permettront pas d'accueillir les étudiants dans des conditions strictement comparables à celles des années antérieures.

Par conséquent, une partie des enseignements devront être réalisés à **distance** et une part importante de nos **formations** devront être **hybridées**¹. Il est indispensable d'**anticiper** cela pour continuer à accueillir, accompagner, faire réussir et insérer nos étudiants.

Ces décisions sont bien évidemment **réversibles** si les consignes nationales s'assouplissent, de même, une dégradation du contexte sanitaire ou la découverte d'un cluster sur l'un des campus pourraient conduire à un nouveau confinement et une reprise du « tout à distance » y compris des évaluations.

¹ « Une formation hybride désigne une organisation des activités pédagogiques qui s'effectuent à la fois en présentiel et à distance. Loin d'être une simple juxtaposition d'activités pédagogiques présentiels et à distance, l'hybridation est un continuum entre l'ensemble des enseignements proposés aux étudiants »

Mesures

La première mesure vise à limiter les effectifs en circulation sur un même temps donné sur les campus et à organiser une protection collective et individuelle des usagers des campus.

Pour cela, le port du masque sera rendu obligatoire dans tous les locaux de l'université afin de préserver la santé de tous et d'alléger la règle de distanciation physique. Les zones où le port du masque est obligatoire seront identifiées par des pictogrammes.

De manière générale, les consignes sanitaires applicables dans les locaux reposent notamment sur :

- Le port du masque :
- Le maintien de la distanciation physique dans les circulations et amphithéâtres/grandes salles
- L'application des gestes barrières
- La limitation du brassage des usagers
- Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels

Il incombe aux usagers de se doter des masques qui leur seront nécessaires. Un flacon de gel hydro-alcoolique leur sera distribué dès la rentrée. Des **points de recharge** seront mis en place pour permettre aux usagers de recharger leur flacon de gel hydro-alcoolique.

Pour l'accueil des étudiants sur les campus, il faut prendre en compte les préconisations suivantes :

- Coordonner les horaires de chaque promotion (et sous-groupes) pour limiter les afflux et les déplacements massifs d'étudiants simultanément (circulations, couloirs, halls, sanitaires, etc.).
- Faire en sorte que ce soit les enseignants qui se déplacent entre les salles et non plus les étudiants (privilégier l'affectation de la même salle par groupe d'étudiants)
- Faire en sorte que les groupes soient toujours les mêmes
- Veiller à ce que la jauge de la salle affectée soit cohérente avec la taille du
- Indiquer la "nouvelle" capacité d'accueil de chaque salle, par affichage à l'entrée.
- Définir les points d'accueils des étudiants (notamment scolarité) pour adapter les moyens de protection (protection plexi, mise à disposition de gel HA...)
- Permettre à chaque enseignant de disposer de son propre équipement (pour éviter les prêts de matériels) comme les craies ou feutres pour les tableaux
- Aérer les salles entre chaque enseignement et désinfecter les équipements si nécessaire (prévoir 15 minutes de battement entre chaque cours)
- Inviter les enseignants et les étudiants à se laver les mains avant et après le cours. Mettre à disposition tous les moyens nécessaires pour pouvoir se laver régulièrement les mains (savon ou gel hydro-alcoolique).
- Indiquer pour tous les locaux partagés (exemple : salles, toilettes, restauration...), le nombre maximum de personnes autorisées.

Enseignements en amphithéâtre

Avant la rentrée, les espaces physiques d'apprentissage (amphithéâtre, grandes salles de cours ...) doivent être organisés de manière à respecter une distance de sécurité entre des étudiants assis à leur espace de travail (place vide entre chaque personne, placement en quinconce...) mais, également, de façon à mettre en place une circulation aussi sécurisée que possible à l'intérieur même d'une salle. La distanciation physique devra donc être appliquée en amphithéâtre avec une capacité d'accueil réduite.

Dans les amphithéâtres, une attention particulière devra être accordée aux conditions de circulation. En vue d'éviter les croisements, des consignes de circulation pourront être données (sens obligatoire, ordre de remplissage et d'évacuation des rangées, ...).

Incidence pour l'enseignant :

- Port du masque optionnel
- Respect d'un protocole sanitaire intégrant la mise en place d'une charlotte sur les micros (à retirer à la fin du cours) et la désinfection (à l'aide de lingettes ou autres produits) des équipements et chaires utilisés par l'enseignant.

Enseignements en salle "classique" (salle de TD)

Les capacités d'accueil des salles et les conditions de circulations doivent être évaluées au cas par cas afin de déterminer pour chaque salle le nombre maximal d'usagers pouvant être accueillis.

Cela peut conduire à des adaptations du type rotation de groupes en présentiel et mise en place d'enseignements partiellement hybridés (selon un format de pédagogie inversée avec une partie des contenus à suivre à distance).

Le port du masque est obligatoire pour tous, y compris l'enseignant si la pédagogie nécessite des interactions empêchant la distanciation physique.

Entre chaque cours, les salles doivent être aérées 10 / 15 minutes en ouvrant les fenêtres. Après l'ouverture des fenêtres, la ou les personnes les ayant manipulées doivent se laver les mains.

Les salles devront être ventilées naturellement ou mécaniquement régulièrement.

Enseignements en salle de TP

La plupart des salles de TP pourront accueillir les effectifs habituels à condition que :

- Toutes les personnes présentes dans la salle (étudiants, enseignants, moniteurs, préparateurs, ...) portent un masque à usage unique et/ou une visière qui seront fournis par l'établissement.
- Tous les équipements communs soient désinfectés entre chaque utilisation (des lingettes désinfectantes ou équivalent de désinfection devront être à disposition)

Dans la mesure du possible, il conviendra d'inciter les étudiants à se répartir le travail pour limiter les interactions directes sur le poste de TP.

Dans le cas d'utilisation de sorbonnes, il ne peut y avoir qu'une seule personne à la fois devant chaque sorbonne.

Chaque étudiant doit avoir son équipement (blouse), le prêt d'équipement ne sera plus possible.

Enseignements en salles d'informatiques et salles informatiques en libre accès

La capacité d'accueil et/ou l'aménagement des salles doivent être revus afin de respecter les recommandations.

Tous les équipements communs sont désinfectés entre chaque utilisation (des lingettes désinfectantes ou équivalent de désinfection devront être à disposition).

Le port du masque est obligatoire pour tous.

Les étudiants sont invités à se laver les mains avant et après l'accès à la salle (savon ou gel hydro-alcoolique).

Pratiques sportives

Une attention particulière devra être portée sur les enseignements de pratiques sportives, en particulier selon les spécialités (les règles de distanciation étant plus larges).

Recommandations en cours de discussion avec l'UFR STAPS et CDS.

Espaces de convivialité pour les étudiants

Les espaces de convivialité qui seront accessibles aux étudiants devront respecter la règle d'un mètre entre chaque personne. Le nombre maximum de personnes autorisées dans l'espace sera affiché à l'entrée. Ils devront disposer de marquages pour faciliter la distanciation physique. Si des équipements communs (exemple : micro-ondes) sont mis à disposition, une consigne claire de lavage des mains avant et après utilisation doit être appliquée. Du gel hydro-alcoolique pourra être prévu en conséquence.

Une distanciation devra être respectée durant le repas (une chaise sur deux occupée, ...).

Dans l'éventualité d'un flux important d'étudiants, un marquage d'attente respectant les distances recommandées devra être mis en place.

Les distributeurs de boissons et de nourritures doivent être rendus inaccessibles.

Si ces règles ne peuvent être mises en place et respectées, les locaux seront fermés.

Espace d'accueil des étudiants (fixes)

Il faut favoriser l'accueil à distance des étudiants (téléphone, courriels, ...). Des réductions d'ouverture physique et mise en place d'accueil téléphonique sont des solutions possibles pour encourager cette pratique.

Dans le cas d'un accueil physique, deux possibilités : port du masque obligatoire et/ou mise en place de protection type plexiglas entre l'agent et l'étudiant. Dans ce deuxième cas, il faudra prévoir la désinfection régulière de la protection mise en place.

Pour limiter un afflux trop important d'étudiants, il faut prévoir des prises de rendez-vous pour l'accueil en présentiel. S'il y a besoin d'échanger des documents, il faut demander aux étudiants de venir avec leur stylo et imposer le lavage des mains juste avant l'échange. Des points de distribution de gel hydro-alcoolique peuvent être mis en place si besoin.

Un marquage au sol pourra garantir la distance dans la file d'attente si le cas se présente malgré la prise de rendez-vous.

Manifestation à destination des étudiants

Il conviendra de définir (en fonction des directives nationales connues au moment de l'organisation de la manifestation) le public maximum pouvant être accueilli, à la fois pour les espaces clos et pour les espaces ouverts.

Lors d'organisation d'événements à destination des étudiants, il faudra systématiquement réaliser un dossier de manifestation exceptionnelle. Les mesures barrières doivent mettre en place : distanciation physique, lavage des mains... L'obligation du port du masque devra être étudiée au cas par cas.

Un nettoyage type "Covid 19" devra être prévu à l'issue de toute manifestation se déroulant à l'intérieur des locaux.

Une attention particulière devra être portée sur les manifestations sportives (les règles de distanciation étant plus larges).

Manifestation organisée par des étudiants

Lorsque l'université finance une association qui organise une manifestation, elle a sa part de responsabilité vis-à-vis de celle-ci. Il peut être nécessaire de notifier, dans la convention de financement de ces associations, l'obligation de mettre en œuvre les mesures évoquées au chapitre précédent pour tout événement.

Pour toute manifestation organisée par des étudiants dans nos locaux, nous devons nous assurer du respect par ces derniers des mesures évoquées précédemment (manifestation).

Colloques, séminaires, manifestations scientifiques ou culturelles

Les mesures sanitaires doivent s'appliquer également lors d'organisation de colloques, séminaires et de manifestations scientifiques et culturelles.

Il est recommandé pour les colloques et séminaires, de favoriser le modèle "webinaire" qui permet en outre d'attirer un plus large public.